



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION RÉGIONALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHÉSION SOCIALE
DE HAUTE-NORMANDIE

PÔLE FORMATION, PROFESSIONS,
EMPLOIS

Affaire suivie par Virginie CASTRALE-BELA
Tél. 02 32 18 15 59
Fax 02 32 18 15 98
Mél. virginie.castrale-bela@drjscs.gouv.fr

Arrêté

Portant composition du jury d'attribution du Diplôme d'Etat d'Infirmier Anesthésiste –
Session du 29 septembre 2015

Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
commandeur de la Légion d'honneur

- Vu le Code de la Santé Publique ;
- Vu le décret n° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- Vu l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste ;
- Vu l'arrêté du 23 septembre 2014 relatif à la création d'une annexe « supplément au diplôme » ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 14-09 du 18 février 2014 portant délégation de signature en matière d'activités à Madame Sylvie MOUYON-PORTE ;

ARRETE :

Article 1 : Le jury final d'attribution du diplôme d'Etat d'Infirmier Anesthésiste, qui se réunira le mardi 29 septembre 2015, est composé comme suit :

- La Directrice Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ou son représentant, PRESIDENT

- Le directeur des soins exerçant la fonction de conseiller pédagogique régional ou de conseiller technique régional en Agence Régionale de Santé :

Mme Béatrice BEAUCHAMPS, Directeur des Soins, Conseillère Technique Régionale

- La directrice de l'école d'infirmiers anesthésistes :

Mme Christine CALTERO, Directeur des Soins, Coordinatrice des instituts IFSI/IADE/IBODE

- La responsable pédagogique :

Mme Laurence MORIAUX, Cadre formateur IADE

- Une formatrice permanente de l'école d'infirmiers anesthésistes :

Mme Sophie FAVARD, Faisant fonction de formateur IADE

- Un cadre infirmier anesthésiste ou un infirmier anesthésiste en exercice depuis au moins 3 ans et ayant accueilli des étudiants en stage :

M. Alain DUGAST, Infirmier Anesthésiste référent

- Un médecin anesthésiste participant à la formation des étudiants :

M. le Pr Bertrand DUREUIL

- Un enseignant-chercheur participant à la formation :

M. le Pr Vincent COMPERE, Médecin anesthésiste réanimateur

Article 2 : Madame la secrétaire générale pour les affaires régionales et Madame la directrice régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié aux recueils administratifs de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le

01 SEP. 2015

Pour le Préfet,
et par délégation
la Secrétaire Générale pour les
Affaires Régionales


Sylvie HOUSPIC

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.